

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (EPP)

GRILLE DE RECUEIL

RESUME DU PROTOCOLE DE L'AUDIT CLINIQUE CIBLE

Le champ d'application : L'évaluation concerne les examens radiologiques dentaires.

Les critères d'inclusion : Tous les examens radiologiques (RA, pano, cone beam, télé...).

La taille et la composition de l'échantillon : L'échantillon est constitué de 15 examens radiologiques dentaires.

La première évaluation : La première évaluation de 15 examens radiologiques constitue le point de départ de la démarche d'EPP. En fonction des résultats de la première évaluation, les axes d'amélioration sont choisis.

La deuxième évaluation : Les résultats de la deuxième évaluation de 15 nouveaux examens sont comparés à ceux de la première évaluation. En fonction des résultats, il est possible de retourner à l'étape 2 de FC et de repartir pour un nouveau cycle d'amélioration.

Il faut choisir au hasard 15 examens radiologiques (RA, pano, cone beam, télé...) que vous avez réalisés avant la formation (première évaluation) ou après la formation (deuxième évaluation) et évaluer les 11 critères ci-dessous pour chaque cas.

N°	CRITERES	Oui	Non	NA
1	Une anamnèse et un examen clinique sont réalisés avant d'effectuer l'examen radiologique.			
2	La justification de l'examen est basée sur un référentiel ou un avis concordant d'experts.			
3	La demande d'examen comporte entre autres le motif, la finalité et toute information nécessaire au respect du principe d'optimisation.			
4	Les examens radiologiques précédents sont recherchés.			
5	Avant l'examen, le patient est informé des risques inhérents à l'utilisation des rayonnements ionisants.			
6	L'examen est réalisé par une personne autorisée.			
7	Le réalisateur de l'examen a validé les formations obligatoires.			
8	Le principe d'optimisation est mis en œuvre.			
9	La qualité de l'examen est évaluée.			
10	L'examen est analysé dans sa totalité.			
11	L'examen donne lieu à la rédaction d'un compte rendu radiologique.			

La page suivante vous permet de collecter tous les renseignements qui devront être enregistrés sur le site internet.

Critère N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cas 1											
Cas 2											
Cas 3											
Cas 4											
Cas 5											
Cas 6											
Cas 7											
Cas 8											
Cas 9											
Cas 10											
Cas 11											
Cas 12											
Cas 13											
Cas 14											
Cas 15											
TOTAL											